

DEPARTEMENT DU GERS
 COMMUNE DE LABASTIDE-SAVES
 PLAN LOCAL D'URBANISME

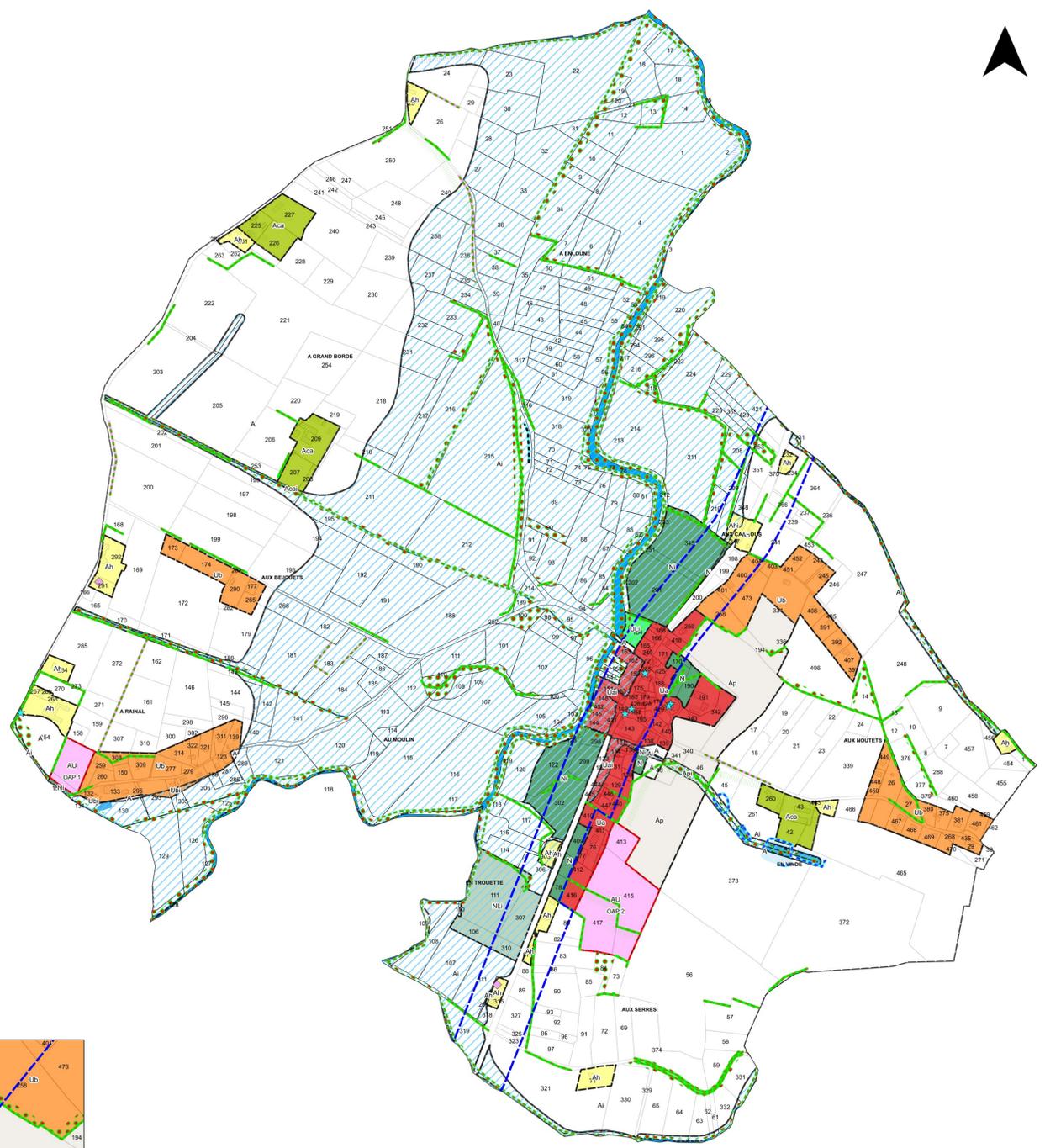
REGLEMENT GRAPHIQUE APRES
 LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

ECHELLE : 1/5 000
 ZOOM : 1/2 000

APPROBATION DU PLU : 23 janvier 2021
 PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 :
 22 octobre 2022
 MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 08 mars 2023 au 07 avril 2023
 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 :
 14 avril 2023

4.2

Bureau d'études UrbaDoc
 Chef de projet : Etienne BADIANE
 28 Impasse Jean Andre RIXENS
 31200 Toulouse
 05 34 42 02 91
 contact@be-urbaDoc.fr



- Légende**
- Zones urbaines**
 - Ua : Noyau villageois
 - Uai : Noyau villageois en zone inondable
 - Ue : Extensions pavillonnaires
 - Ubi : Extensions pavillonnaires en zone inondable
 - ULI : Zone urbaine de loisirs en zone inondable
 - Zones à Urbaniser**
 - AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - Zones naturelles**
 - N : Zone naturelle
 - NI : Zone naturelle inondable
 - NLI : Zone naturelle de loisirs inondable
 - Zones agricoles**
 - A : Zone agricole
 - Aca : Siège d'exploitation agricole
 - Acai : Siège d'exploitation agricole inondable
 - Ah : Habitat diffus en zone agricole
 - Ahi : Habitat diffus en zone agricole inondable
 - AI : Zone agricole inondable
 - Ap : Zone agricole protégée
 - Api : Zone agricole protégée inondable
 - Biodiversité et patrimoine naturel**
 - ES : Espaces Boisés Classés (EBC)
 - AA : Alignement d'arbres
 - CH : Ceinture hydrophile
 - Haies
 - Ripisylve
 - Typhaie
 - Éléments de la TVB**
 - Trame bleue
 - Trame verte
 - Autre légende**
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Éléments de petit patrimoine
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Réseau hydrographique
 - Amendement Dupont
 - Bâti**
 - Bâtiment en dur
 - Construction légère

Les zones classées en zone Ua, Uli et Ub (Au Caillous) se situent au sein d'un espace urbanisé. Ces secteurs ne sont donc pas concernés par l'article L111-6 du code de l'Urbanisme.

